

Notification d'audit Initial

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE
Votre numéro de dossier : 42534418 - Audit n° : 1297264

Dossier suivi par Kévin MAUVIEL- Pôle PTPE2
Tél : 01 41 62 63 34
E-Mail : kevin.mauviel@afnor.org

SCE INTEREN SANTE TRAVAIL BTP LORRAINE
A l'attention de Madame ANNE LABBATE
147 CHEMIN DE BLORY
57950 MONTIGNY-LES-METZ
FRANCE

Madame,

Suite à nos différents contacts, nous avons le plaisir de vous confirmer ci-dessous les conditions de réalisation de votre audit suivant le référentiel :

CERTIFICATION DES SPSTI AFNOR SPEC 2217 version août 2023

Responsable d'audit	Date ou période d'audit	Etablissements audités
HELENE DECORBEZ 144 rue Régina Kricq 54200 PAGNEY DERRIERE BARINE Portable : Tél: 06 19 80 39 94 E-mail:helene.dec@gmail.com	A réaliser entre le 17/11/2025 et 21/11/2025(*) Date retenue avec le Responsable d'audit : Du 17/11/2025 au 21/11/2025	MONTIGNY-LES-METZ SAINT-AVOLD SARREGUEMINES THIONVILLE + 4 CENTRES ANNEXES A DEFINIR AVEC L'AUDITRICE

(*) Pour les audits de Surveillance, la période cible, issue de votre planning prévisionnel, ne pourra pas être décalée de plus d'un mois sans justificatif. Dans le cas contraire, ce décalage devra faire l'objet d'une dérogation soumise à l'approbation de la Direction d'AFNOR Certification

Conformément aux règles AFNOR Certification, vous pouvez récuser tout ou partie de l'équipe d'audit, par écrit dûment motivé, dans le jour franc suivant la réception de ce courrier.

Les sites et activités audités sont définis dans l'annexe technique en vigueur.

Nombre de jours total : 5,00

Détail de la mission

Auditeur	Etape	Nb Jours Site	Nb Jours PDR	Date de début	Date de fin
HELENE DECORBEZ	Audit sur site	4,50	0,50	17/11/2025	21/11/2025

Les conditions financières relatives à cet audit sont celles définies dans le contrat.

Les frais de déplacement et d'hébergement de l'équipe d'audit vous seront facturés suivant les dépenses réelles.

Autres informations particulières :

Sites couverts par la certification : Siège + 7 centres fixes + 12 centres annexes
Niveau de certification demandé : 1

L'échantillonnage des sites devra être réalisé ainsi :

Siège (22 ETP) : 2,0 jours + 3 centres fixes : 1,5 jour + 4 centres annexes (1,0 jour)

Adresse de facturation :

SCE INTEREN SANTE TRAVAIL BTP LORRAINE
147 CHEMIN DE BLORY
57950 MONTIGNY-LES-METZ FRANCE

Si un numéro de commande doit être reporté sur votre facture afin d'être recevable par votre service comptabilité, nous vous remercions de nous le transmettre dès à présent.

Pour un déroulé optimal de votre audit, nous vous invitons à adresser directement à HELENE DECORBEZ votre documentation mise à jour (Manuel de Management, compte-rendu de Revue de Direction ...).

Vous disposez d'un espace client personnalisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.espaceclient-certification.afnor.org>.

Vos codes d'accès sont :

- Identifiant : votre adresse e-mail : a.labbate@sistbtp-lorraine.fr,
- Mot de passe : cliquez sur le lien « Obtenir votre mot de passe » disponible en page d'accueil de l'espace client pour qu'il vous soit communiqué. Si vous avez oublié votre mot de passe, nous vous invitons à utiliser la fonction « Mot de passe oublié » disponible en page d'accueil du site.

Sur cet espace sécurisé, vous trouverez des outils et documents conçus par AFNOR Certification pour vous accompagner dans votre démarche, en particulier le guide de l'audit.

Nous vous remercions de nous faire part de votre accord sur l'ensemble de ces conditions en retournant signés, sous 15 jours, la présente notification ainsi que les éventuelles annexes techniques jointes, à Kévin MAUVIEL.

L'acceptation de ces conditions vaut acceptation des conditions générales de certification CERTIF 0496.

Nous vous informons que le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire aux fins d'intérêt légitime d'AFNOR Certification et est nécessaire à l'exécution du contrat. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant vos données. Ces droits peuvent être exercés en adressant un email à dpo@afnor.org ou par courrier à AFNOR, à l'attention du DPO, AFNOR, 11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex. AFNOR répond à la personne ayant fait l'usage d'un des droits susvisés dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut néanmoins être prolongé de deux (2) mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans cette hypothèse, AFNOR informera la personne concernée de cette prolongation dans le délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande. La personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de l'autorité de contrôle de l'Etat membre de l'Union européenne dans lequel elle réside et de former un recours juridictionnel. Toutes les informations détaillées sur l'usage de vos données et l'exercice de vos droits figurent dans la charte relative à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée d'AFNOR Certification.

Crise Sanitaire Covid19 : Engagement sur les conditions d'accueil de l'intervenant AFNOR

Nous prenons à cœur la sécurité sanitaire de nos intervenants et de nos clients, et nous sommes très attentifs à ce que nos activités s'effectuent suivant des modalités adaptées.

A cette fin, et au-delà de la communication transparente que nous vous engageons de maintenir entre l'intervenant et vous, votre entreprise s'engage :

- à ce que chacun des sites physiquement visités aient tous défini une politique sanitaire et mis en œuvre les mesures sanitaires adaptées aux activités qui y sont réalisées conformément aux exigences sanitaires en vigueur à la date d'intervention,
- à faire bénéficier les intervenants AFNOR de ces mesures, notamment, en mettant à leur disposition les équipements de protection individuelle adaptés à chaque site visité, a minima des masques (FFP2, FFP1 ou barrière selon AFNOR spec) et du gel hydro-alcoolique.

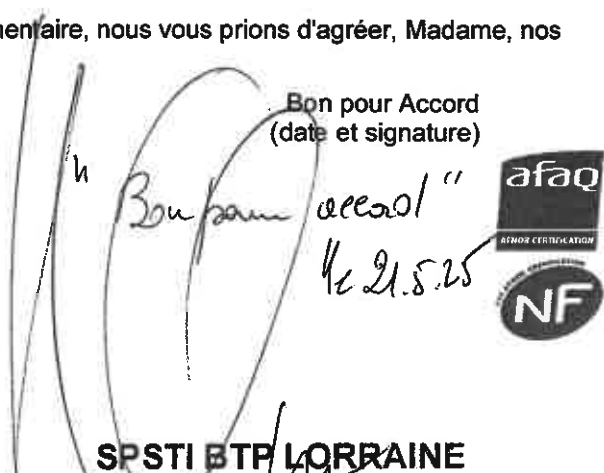
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

La Plaine Saint-Denis, le 15/05/2025



Kévin MAUVIEL
Votre Chargé de clientèle
Pôle PTPE2
Dossier n° : 42534418

Bon pour Accord
(date et signature)

 15.05.25




SPSTI BTP LORRAINE
Directrice Annick GERARD
147 Chemin de Blory
57950 Montigny Les Metz
Tél. : 03 87 62 68 13 - Tél. : 06 89 42 51 22
directeur@sistbtp-lorraine.fr

PLAN D'AUDIT

Organisme : SISTBTP LORRAINE - Audit : 17/11/2025

Plan d'audit

Organisme audité

Organisme	SISTBTP LORRAINE
Correspondant	Madame ANNE LABBATE
Téléphone	03 87 62 68 13
Courriel	a.labbate@sistbtp-lorraine.fr

Equipe d'audit

Responsable d'audit (RA)		Hélène DECORBEZ	
Téléphone	0619803994	Courriel	Helene.dec@gmail.com
Auditeur (A)	N/A	Expert Observateur	N/A

Objectif de l'audit

- L'objectif de l'audit est de s'assurer que les dispositions définies et mises en œuvre par l'organisme audité répondent aux exigences du référentiel objet du présent plan d'audit.

Référentiel

- AFNOR SPEC 2217 (août 2023)

Niveau audité

- Niveau 1 ☒
- Niveau 2 ☐
- Niveau 3 ☐

Type d'audit

- Initial ☒
- Suivi ☐
- Renouvellement ☐
- Complémentaire ☐

Points spécifiques à auditer (le cas échéant)

- Non-concerné

Echantillonnage retenu (le cas échéant)

Les activités du SPSTI concernées par le présent document comprennent celles qui sont exécutées dans l'ensemble de ses installations permanentes, des sites éloignés de ses installations permanentes, des installations provisoires ou mobiles associées, ou dans les installations d'une entreprise cotisante.

Cas des audits réalisés à distance

L'audit à distance est-il prévu ? Oui ☐ Non ☒

Si oui :

- Technologie utilisée :
- Date du test de connexion :
- Quelles sont les fonctions et personnes vues (ex : élus, médecin réalisant des vacations, médecins, infirmiers ayant des permanences sur des sites temporaires...) :

Programme

Version : jj/mm/aaaa

Date de l'audit	17-18-19-20-21/11/2025	Nombre jour(s)	4.5 jours
Heure	Thème audité (§ du référentiel)	Equipe d'audit	Personnes / Fonctions
<i>Logistique</i>			
Jour 1 – 17 novembre 2025			
SITE : MONTIGNY-LES-METZ			
8h00	Réunion d'ouverture - Présentation - Rappel des règles d'audit (non conformités, absence de conseil) ↘ - Rappel des règles de déontologie ↘ - Confirmation du programme et révisions si nécessaire ↘	RA	Annick GERARD/ Directrice Véronique HARM/ RRH Anne LABBATE/ Responsable secteur Nicolas BONNET/ Responsable prévention
8h30	Exigences relatives aux missions du SPSTI - Exigences générales - Exigences particulières aux trois missions des SPSTI - Caractéristiques du SPSTI - Exigences générales relatives à la présentation du SPSTI - Les exigences relatives à l'information - La procédure applicable aux services accessibles aux non-salariés agricoles adhérents volontaires - Exigences structurelles - La gestion financière - L'organisation générale du SPSTI et le plan d'activité en milieu de travail du service - Exigences relatives au fonctionnement des SPSTI vis-à-vis des entreprises cotisantes - Les conditions d'adhésion au SPSTI - Les relations avec l'entreprise cotisante - La relation avec les salariés et les représentants du personnel	RA	Annick GERARD/ Directrice Véronique HARM/ RRH Anne LABBATE/ Responsable secteur
11h30	Exigences de moyens mis à disposition : Ressources Humaines et Compétences	RA	Annick GERARD/ Directrice Véronique HARM/ RRH Anne LABBATE/ Responsable secteur
12h15	<u>Pause déjeuner</u>		
13h15	Ressources matérielles : - Moyens informatiques et communication - Moyens informatiques - Règlement général sur la protection des données (RGPD) - Infrastructure et lieux de consultation - Télésanté	RA	Annick GERARD/ Directrice Anne LABBATE/ Responsable secteur
14h15	<u>MISSION I — Domaine d'action : Prévention des risques professionnels</u> - FE - Accompagnement de l'entreprise dans l'évaluation et la prévention des risques - Réalisation d'une action de prévention primaire au moins une fois tous les quatre ans - Participation aux réunions des instances représentatives du personnel	RA	Annick GERARD/ Directrice Nicolas BONNET/ Responsable prévention Anne LABBATE/ Responsable secteur
	<u>Tous les niveaux</u> - Pilotage : équipe, objectifs, gestion - Procédures (accès, mise à jour, rédaction, validation, diffusion) - Traçabilité - Etude des éléments de preuve : FE, DUERP, actions primaires...	RA	Annick GERARD/ Directrice Nicolas BONNET/ Responsable prévention Anne LABBATE/ Responsable secteur
16h30	Bilan de fin de journée	RA	Annick GERARD/ Directrice Véronique HARM/ RRH Nicolas BONNET/ Responsable prévention Anne LABBATE/ Responsable secteur
17h00	Fin de la première journée		
Jour 2 – 18 novembre 2025			

© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite.

Heure	Thème audité (§ du référentiel)	Equipe d'audit	Personnes / Fonctions
SITE : MONTIGNY-LES-METZ			
8h00	MISSION II - Domaine d'action : Suivi individuel de l'état de santé ▪ Suivi médical du travailleur ▪ Traçabilité	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Claire FERRO/ IST
	Tous les niveaux : ▪ Pilotage / équipe pluridisciplinaire ▪ Procédures : élaboration, révision, communication <i>Etude de cas sur la base d'un dossier anonymisé, dossier test...</i>	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Claire FERRO/ IST
10h00	MISSION III - Domaine d'action : Prévention de la désinsertion professionnelle Alerte et signalement précoce qui peut venir du médecin du travail, du médecin traitant, du médecin conseil, de l'employeur et du salarié lors de - la survenance d'un accident grave ou d'une maladie professionnelle - la visite de pré-reprise - la visite de reprise - les visites de mi-carrière - les visites périodiques - les visites à la demande de l'employeur ou du salarié - le rendez-vous de liaison - une saisine directe de la cellule PDP par le salarié ou l'employeur Analyse de la situation du salarié avec la cellule PDP et en lien avec le pôle prévention Accompagnement social des salariés lié au risque de désinsertion professionnelle Traçabilité	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Audrey DORGET/ Chargée de mission maintien en emploi
	Tous les niveaux : ▪ Pilotage, organisation, équipe pluridisciplinaire, conduite des actions... ▪ Procédures : élaboration, révision, communication... ▪ Etudes de cas sur la base de dossiers et autres éléments de preuves garantissant la confidentialité	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Audrey DORGET/ Chargée de mission maintien en emploi
12h00	Transfert vers le centre à auditer		
12h35	Pause déjeuner		
13h00	Audit du site permanent de THIONVILLE • Réunion d'ouverture • Tour du centre • Vérification des équipements, respect de la confidentialité, connexion internet, etc. • Mission 2 • Mission 1 et Mission 3 (interfaces ou gestion directe par le centre) • Interviews (non exhaustif et à adapter en fonction des situations) : médecin, infirmier/ère, préventeur, assistant/e ...) • Revue des procédures des missions • Synthèse	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Charlène VICHARD/ AST Léonie REMOND/ IPRP
16h30	Bilan de fin de journée	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Léonie REMOND/ IPRP
17h00	Fin de la deuxième journée		
Jour 3 – 19 novembre 2025			
08h00	Audit du site permanent de SAINT AVOLD • Réunion d'ouverture • Tour du centre • Vérification des équipements, respect de la confidentialité, connexion internet, etc. • Mission 2 • Mission 1 et Mission 3 (interfaces ou gestion directe par le centre) • Interviews (non exhaustif et à adapter en fonction des situations) : médecin, infirmier/ère, préventeur, assistant/e ...) • Revue des procédures des missions • Synthèse	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Fanny PERRAUDIN/ IST Laura HUBENY/ AST

Heure	Thème audité (§ du référentiel)	Equipe d'audit	Personnes / Fonctions
12h00	Transfert vers le centre à auditer		
12h35	<u>Pause déjeuner</u>		
13h00	Audit du site permanent de SARREGUEMINES - Réunion d'ouverture - Tour du centre - Vérification des équipements, respect de la confidentialité, connexion internet, etc. - Mission 2 - Mission 1 et Mission 3 (interfaces ou gestion directe par le centre) - Interviews (non exhaustif et à adapter en fonction des situations) : médecin, infirmier/ère, préventeur, assistant/e ...) - Revue des procédures des missions - Synthèse	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Lorène HAAG/ IST Deborah KELLER/ AST Gabriel ASTRIE/ Médecin du travail
16h30	Bilan de fin de journée	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur
17h00	Fin de la troisième journée		

Jour 4 – 20 novembre 2025

08h00	Audit du site temporaire de TOUL - Réunion d'ouverture - Tour du site, vérification des équipements, confidentialité, connexion internet... - Mission 2, - Interfaces Mission 1 et Mission 3 - Interviews (non exhaustif et à adapter en fonction des situations) : médecin, infirmier/ère, préventeur, assistant/e,...) - Revue des procédures des missions - Synthèse	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Nicolas BONNET/ Responsable prévention Sandrine SCHOOSE/ AST Marie-France BERGIN/ IST
12h00	Transfert vers le centre à auditer		
	<u>Pause déjeuner</u>		
13h00	Audit des équipes réalisant des vacations en entreprise - site de MONTIGNY-LES-METZ - Réunion d'ouverture - Mission 2 - Interface Mission 2 et Mission 3 - Echange avec le personnel responsable de la vacation (médecin, infirmier...) - Point sur la confidentialité, connexion internet, équipements... - Relations avec le client (planification, communication...) - Revue des procédures - Synthèse	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Sandra COMANDINI/ AST Eric MARCOUX/ Médecin du travail
16h30	Bilan de fin de journée	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur
17h00	Fin de la quatrième journée		

Jour 5 – 21 novembre 2025

SITE : MONTIGNY-LES-METZ

8h00	Pilotage/ amélioration La procédure de traitement du recueil de la satisfaction et des réclamations des bénéficiaires du service Gestion des informations documentées ; Bilan annuel des activités du service Actions correctives Validation des constats relevés au cours de l'audit Usage de la marque	RA	Anne LABBATE/ Responsable secteur Léonie REMOND/ IPRP
10h30	Synthèse auditeur seul et préparation de la réunion de clôture	RA	

Heure	Thème audité (§ du référentiel)	Equipe d'audit	Personnes / Fonctions
11h30	Réunion de clôture • Remerciements • Annonce des constats (Non conformités) • Recommandation de l'auditeur • Suite de l'audit	RA	Annick GERARD/ Directrice Anne LABBATE/ Responsable secteur Véronique HARM/ RRH Léonie REMOND/ IPRP
12h00	Fin de l'audit Logistique retour		

Fiche de fin d'audit

Dossier n° 42534418

Document à signer et à envoyer à l'adresse : leidy.fajardosarrazola@afnor.org (de préférence scanné en pdf)

Se reporter au lexique à la fin du présent document
pour la définition des termes employés et la signification des abréviations utilisées.

Durée de l'audit : 4,5 jour(s)

Niveau audité :

Niveau 1 ☒Niveau 2 ☐Niveau 3 ☐

Exigences et constats

Exigence §4	Exigences de moyens mis à disposition par le SPSTI	NA	C	NC maj	NC min
4.1	Ressources humaines et compétences		X		
4.2.1	Ressources matérielles		X		
	<i>Moyens informatiques et communication</i> • Moyens informatiques • Règlement général sur la protection des données (RGPD) • Télésanté au travail				
4.2.2.	Infrastructure et lieux de consultation		X		
Exigences §5	Exigences de moyens mis à disposition par le SPSTI	NA	C	NC maj	NC min
5.1	Exigences générales		X		
5.2.1			X		
5.2.2	Exigences structurelles		X		
5.3.1			X		
5.3.2	Exigences générales relatives à la présentation du SPSTI		X		
5.3.3			X		
5.4.1	Exigences relatives au fonctionnement des SPSTI vis-à-vis des entreprises cotisantes		X		
5.4.2			X		
5.4.3			X		
5.5.1	Exigences particulières aux trois missions des SPSTI		X		
5.5.3	MISSION I — Domaine d'action : Prévention des risques professionnels				
5.5.3.2			X		
5.5.3.3.			X		

La reproduction de ce rapport et de ses annexes n'est autorisée que dans son intégralité.

CERTIFICATION DES SPSTI - AFNOR SPEC 2217

Critère I		Élaboration d'une FICHE D'ENTREPRISE (FE)		X		
Critère II		Accompagnement de l'entreprise dans l'évaluation et la prévention des risques, dans la rédaction et la finalisation du DUERP		X		
Critère III		Réalisation d'une action de prévention primaire au moins une fois tous les quatre ans.		X		
Critère IV		Participation aux réunions des instances représentatives du personnel		X		
Critère V		Traçabilité		X		
5.5.4	MISSION II - Domaine d'action : Suivi individuel de l'état de santé					
5.5.4.2		Exigences particulières relatives au suivi de l'état de santé				X
5.5.4.3		Équipe		X		
Critère I		Un suivi médical tout au long de l'activité du salarié		X		
Critère II		Traçabilité		X		
5.5.4	MISSION III - Domaine d'action : Prévention de la désinsertion					
5.5.5.2		Exigences particulières relatives à la prévention de la désinsertion professionnelle		X		
5.5.5.3.		Équipe		X		
Critère I		Alerte et des signalement précoce qui peut venir du médecin du travail, du médecin traitant, du médecin conseil, de l'employeur et du salarié		X		
Critère II		Analyse de la situation du salarié avec la cellule PDP et en lien avec le pôle prévention		X		
Critère III		Accompagnement social des salariés lié au risque de désinsertion professionnelle		X		
Critère IV		Traçabilité		X		
5.5.6	Traçabilité et informations documentées					X
Exigence §6	Amélioration		NA	C	NC maj	NC min
6	Actions Correctives			X		

Nombre de constats de l'audit en cours

Non- conformités majeures : 0	Non-conformités mineures : 2
Nombre de NC issues de l'audit précédent : NA	traitées et jointes : 2 Restent à traiter : 0

Se reporter aux fiches d'écart jointes au présent rapport. Une réponse écrite (plan d'action avec éventuellement preuve de sa mise en œuvre) est requise pour toutes non-conformités relevées ou maintenues lors du présent audit.

La reproduction de ce rapport et de ses annexes n'est autorisée que dans son intégralité.

Commentaire de l'auditeur

L'ensemble des exigences a été examiné et évalué dans la limite du champ d'application.

Deux non-conformités mineures ont été constatées, qui ont pu être levées pendant l'audit, après constatation sur site de la mise en œuvre immédiate des actions correctives proposées (voir fiches de non-conformité jointes).

Compte tenu de ces éléments, la certification selon le référentiel AFNOR SPEC 2217 version août 2023, est proposée à l'Instance de Décision.

Avis de l'auditeur

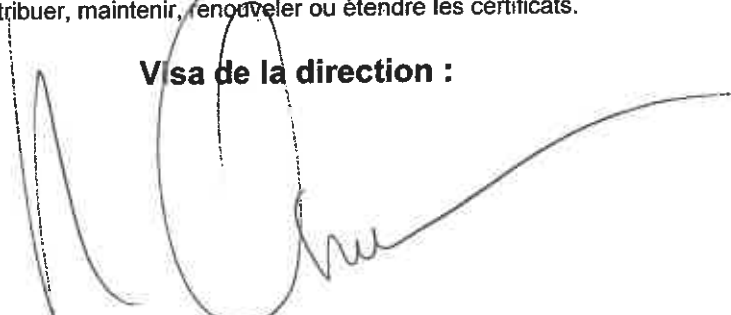
Certification recommandée	OUI	Evolution du périmètre de certification	NON
Renouvellement recommandé		Si oui, préciser :	
Maintien du certificat			
Si non, merci de préciser :			

Direction de l'organisme

La direction de l'organisme reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent enregistrement et du contenu des fiches de Non-Conformité annoncées ci-dessus et exprime ses commentaires et éventuellement son désaccord, étant entendu que seule l'Instance de Décision peut attribuer, maintenir, renouveler ou étendre les certificats.

Date : 21/11/2025

Visa de la direction :

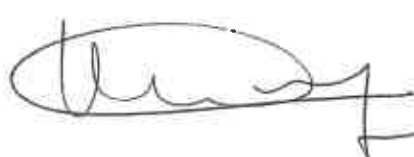


Équipe d'Audit

Compte tenu des documents présentés, des sites visités et des réponses données aux questions posées, les Auditeurs déclarent, si tel est bien le cas, avoir effectué leur mission dans des conditions satisfaisantes. La signature des Auditeurs n'engage en aucune façon leur responsabilité personnelle ou celle de leur employeur en cas d'incidents, accidents ou erreurs commises par l'organisme après attribution des certificats.

Date : 21/11/2025

Visa des auditeurs :



Lexique (abréviations)

Non-applicable (NA)

Elément considéré comme non-applicable en prenant en compte le contexte de l'organisme.

Examiné (Ex)

Elément audité.

A contrario lorsque non indiqué comme examiné : élément applicable mais non audité car non échantillonné.

Conformité (C)

Satisfaction d'une exigence.

(ISO 9000:2015 § 3.6.11)

Non-conformité (NC)

Non-satisfaction d'une exigence.

(ISO 9000:2015 § 3.5.9)

Non-conformité mineure (NC_{min})

Non-satisfaction d'une exigence du référentiel d'audit n'entraînant pas de risque important de non-respect d'une exigence relative au service délivré.

Non-conformité Majeure (NC_{Maj})

Non-satisfaction d'une exigence du référentiel d'audit entraînant un risque avéré (c'est-à-dire fondé sur des éléments objectifs) de non-respect, récurrent, ou unique en cas de risque très important, d'une exigence relative au service délivré.

Commentaires généraux

Constat de conformité par rapport au référentiel d'audit.

Le commentaire général est utilisé pour apporter un avis global sur le degré de conformité aux exigences du référentiel d'audit.

Note

Constat de conformité par rapport au référentiel d'audit.

Une note est utilisée pour :

- répondre aux "éléments spécifiques" à auditer,
- préciser une spécificité notable de l'organisation mise en œuvre ou des services certifiés,
- garder trace d'un constat effectué lors de l'audit et documenté dans le rapport sans qualificatif particulier.

Dossier n° : **42534418**
PTPE2

Suivie par : **Kévin MAUVIEL**

ANNEXE TECHNIQUE

Cette annexe liste les éléments constitutifs destinés à figurer sur le futur certificat.
Ces éléments pourront être revus à la demande du Responsable d'audit ou lors de la prise de décision en accord avec l'Entreprise.

Raison Sociale :

SCE INTEREN SANTE TRAVAIL BTP LORRAINE

Référentiel de certification :

CERTIFICATION DES SPSTI AFNOR SPEC 2217 version août 2023

Etablissements concernés :

147 CHEMIN DE BLORY FR 57950 MONTIGNY-LES-METZ
62 RUE DE METZ FR 54000 NANCY
AZUR PRODUCTION FR 54112 CHAMBLEY
2 RUE DE LA CHAPELLE FR 54120 BACCARAT
701 RUE GUY PERNIN FR 54200 TOUL
CFA DU BATIMENT RUE NICOLAS PIERSON FR 54700 PONT A MOUSSON
CASERNE GESLIN FR 54800 LABRY
ESPACE JEAN MONNET FR 54810 LONGLAVILLE
ZONE SOUS LAMBELLOUP 3 RUE DE LA VERRERIE FR 55000 FAINS VEEL
BERTHOLD FR 55154 DIEUE SUR MEUSE
STE DES FOURS A CHAUX FR 55166 DUGNY
STE DES FOURS A CHAUX FR 55190 SORCY
6 RUE JEAN CLAUDE DURET FR 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
9 RUE JULES FERRY FR 55500 LIGNY EN BARROIS
8 RUE MUNNERSTADT FR 55700 STENAY
10 ALLEE DE LA TERRASSE FR 57100 THIONVILLE
40 RUE DE METZ FR 57170 CHATEAU SALINS
310 RUE DE LA MONTAGNE FR 57200 SARREGUEMINES
14 RUE DESCARTES FR 57400 SARREBOURG
9 RUE DE LIEVIN FR 57500 SAINT AVOLD

Activités à certifier :

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
SUIVI INDIVIDUEL DE L'ETAT DE SANTE
PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Date et visa AFNOR Certification : Le 17/04/2025



Kévin MAUVIEL
Chargé de Clientèle

Date et visa de l'entreprise

20/11/2025

Service de Prévention et de Santé au Travail
Intérentreprise du BTP Lorraine
SPSTI BTP LORRAINE
147 chemin du Blory - 57950 Montigny Les Metz
BP 10090 - 57163 Marly Cedex - Tél. : 03 87 62 68 13
sante-travail@sistbtp-lorraine.fr
www.sistbtp-lorraine.fr

